



Ordonnance de télécom CRTC 2015-444

Version PDF

Autres références : 2015-419, 2015-434

Ottawa, le 28 septembre 2015

Diverses compagnies – Approbation définitive des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Norouestel Inc.	930	25 août 2015
Amtelecom Limited Partnership	78	25 août 2015
People's Tel Limited Partnership	89	25 août 2015

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général